



(((Les enjeux

Jardins citoyens, familiaux, partagés... en espace urbain, leur essor est discret mais considérable. La Fonda Rhône-Alpes dénombre plus de 200 expériences en cours dans la région, près de la moitié d'entre elles ont été lancées dans la dernière décennie, et parmi celles-ci, on recense une cinquantaine de jardins collectifs.

Un petit détour par les définitions, pour que l'on sache bien de quoi l'on parle: "jardins partagés" est une appellation qui regroupe tous les jardins ayant une dimension de convivialité et de citoyenneté: jardins familiaux, jardins collectifs, jardins d'éducation à l'environnement. La plupart d'entre eux illustre une activité de jardinage associatif populaire,

mais certains mélangent des publics de tous milieux sociaux, sans avoir de vocation proprement sociale.

Ensuite, sous le vocable "jardins à vocation d'insertion sociale (et/ou professionnelle)", on peut regrouper :

- **des** jardins familiaux, c'est-à-dire que chacun cultive sa parcelle pour sa vie domestique tout en participant aux activités collectives de l'association (entretiens des communs, fêtes...);
- **des** jardins collectifs, c'est-à-dire que le terrain est pensé de façon globale, cultivé par un groupe, lui-même régulé par un animateur ayant des compétences en maraîchage et en dynamique de groupe.

Les personnes viennent via un contra

d'insertion, ou de façon volontaire et se rétribuent avec le partage des récoltes, ou via un contrat de travail (en général des contrats emploi solidarité).

Pour progresser encore dans cette typologie, parmi les jardins collectifs, il est possible de différencier :

- les jardins collectifs d'insertion sociale: il sont liés aux services sociaux et associations caritatives de la commune. Les personnes viennent au titre du contrat d'insertion, ou par volontariat. Ils se rétribuent sur le partage des récoltes. l'excédent étant donné pour des aides alimentaires (épiceries sociales, associations caritatives,...)



- ou des repas de " tous pays" animés par le centre social local ;
- les jardins collectifs d'insertion sociale et professionnelle : ils introduisent une dimension économique dans les échanges, tout en « soignant » l'effort relationnel pour soutenir des personnes dans leur retour vers l'emploi. Les jardiniers sont salariés (contrats aidés), bénéficient d'un accompagnement social; les récoltes sont vendues aux adhérents de l'association sous forme de paniers hebdomadaires. Le groupe est régulé par un animateur professionnel, responsable du plan de culture. Un autre professionnel traite du suivi social et des liens avec les partenaires des services sociaux;
 - les jardins communautaires : ils restent rares en France, bien qu'ils soient nombreux dans d'autres pays occidentaux. Ce sont des jardins de quartier cultivés par les habitants, selon

le principe d'un espace collectif qu'on valorise ensemble. Du plus âgé au plus jeune, du plus riche au plus pauvre, du plus inspiré par le jardinage au plus inspiré par la cuisine, c'est un société miniature diversifiée qui se construit. Le jardin du « Vert-Luizet », animé par le "Passe-jardins" à Villeurbanne et "Côté jardin", à Tassin, en sont des exemples locaux ;

- enfin les jardins d'éducation à l'environnement : ils peuvent être considérés comme des jardins collectifs s'ils sont cultivés par un groupe, mais en général, on ne parle de jardins collectifs que pour des adultes.

Dans ce foisonnement, quelques grands traits communs se dégagent :

- d'abord, l'espace chaleureux, l'espace de convivialité que représentent tous ces jardins. Chaque participant a une compétence, une expérience à partager, à échanger, c'est aussi un lieu de valorisation personnelle, à travers

l'expérience collective.

- c'est ensuite une nouvelle façon d'investir un espace public, ou semi-public, car même si un jardin est clos, il n'est pas étanche, toujours ouvert sur l'extérieur. C'est un espace attractif dans l'espace public urbain, un lieu de création, de découverte et de rencontre. C'est le lieu d'une mixité sociale discrète mais bien réelle.
- enfin, la réussite de ces jardins repose toujours sur un effort de médiation, d'animation: il n'existe quasiment pas de jardins collectifs "spontanés", rien n'est moins évident a priori que de convaincre les habitants de sortir de chez eux, de descendre au pied des immeubles, de réaliser quelque chose avec leurs voisins !



Les initiatives

Le propos est illustré par des exemples parmi d'autres en Région.

Les jardins en pied d'immeuble à Saint-Fons

Il y a deux expériences de jardins partagés en pied d'immeuble, sur deux quartiers limitrophes (Dussurgey et Zola), dans le patrimoine du même bailleur de logements sociaux. L'idée de démarches participatives autour de jardins partagés, a émané d'une association appelée "Espace Communal de Solidarité" laquelle est issue du Centre Communal d'Action Sociale, et fortement liée à la municipalité : il s'agit d'offrir un support d'activités pour tisser la convivialité de voisinage dans un climat préalablement marqué par des tensions. Le partenariat porteur de ces projets regroupe: le bailleur, l'Espace Communal de Solidarité, la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (Politique de la Ville), le Service des Espaces verts de la Ville et l'association "Comité Pour Nos Gosses" qui anime le temps périscolaire avec les enfants

du quartier. Ce vaste partenariat est une clé de réussite tout autant que la démarche de porte à porte auprès des habitants, pour connaître leurs désirs, leurs savoir-faire, et les amener à participer, pour qu'ils s'approprient ensuite les jardins.

Le premier de ces jardins est un ensemble de très petits jardins pédagogiques cultivés par des mères et des enfants du quartier, soit une vingtaine de familles. Celles-ci avaient exprimé plusieurs désirs: trouver un lieu de détente et de contact, initier les enfants, produire bien sûr. Ce besoin de dialogue et de rencontre a vite eu pour conséquence que des adultes ont réinvesti l'espace public, au pied des immeubles, espace laissé bien souvent aux jeunes. Le collectif du jardin a écrit un règlement intérieur, c'est ainsi un nouveau rapport à la règle commune, à la loi, qui s'est instauré.

Le 2^{ème}, appelé "Jardin du Monde", est une parcelle collective d'environ 100 m² pour impulser l'intérêt des locataires

pour le jardinage. C'est une vocation transitoire, en attendant la réalisation des jardins familiaux sur une bande de terre allongée. Là aussi, le projet est passé par le porte à porte, et le thème du monde s'est imposé dès lors que les habitants (et du coup les plantes !) sont d'origines géographiques très variées (Afrique, Asie, Balkans..). Sur ce dernier jardin, les enfants du centre aéré viennent cultiver un bout du "Jardin du Monde", on peut parler de jardin pédagogique puisqu'un animateur utilise le jardin comme un support d'éveil et d'éducation à l'environnement.

A propos des coûts de ces jardins, c'est le bailleur qui prend en charge le terrain, l'eau, la clôture, la Ville contribuant par des prestations des services techniques (pose des clôtures), les habitants fournissent les outils, l'Espace Communal de Solidarité l'animatrice en poste d'adulte-relais.

Tenir compte du fait que tout ne peut passer par l'associatif auquel certains sont allergiques (crainte de l'embrigadement, préférence pour la logique de projet...)

L'initiative ne passe donc pas forcément par le mode associatif déclaré en préfecture, des collectifs et des réseaux informels se développent. Les jeunes notamment veulent bien être bénévoles pour un projet mais refusent souvent toute idée d'adhésion militante.

Le Jardin de la solidarité ---- à Rillieux-la-Pape

L'expérience de ce jardin d'insertion à vocation sociale a démarré au printemps 2003, avec un animateur, dans le quartier des Semailles, dans la Zup de Rillieux. Le jardin vit en étroite relation avec les travailleurs sociaux. Ils sont prescripteurs, ils envoient des personnes au jardin, en l'occurrence des personnes en difficulté sociale. Le jardin est considéré là comme une étape d'insertion, comme une rencontre, sur la base du bénévolat et du volontariat (contrat d'insertion). Cela passe donc par cette expérience collective, expérience de resocialisation, d'échanges. C'est une étape aussi pour s'évaluer (autonomie, santé, savoir-faire) et définir un projet (projet de travail, de santé, de sorties...).

Là encore, un vaste partenariat se met en place: département, région, Etat via le Grand Projet de Ville et bien sûr la commune, qui est propriétaire des terrains,

des outils, de l'eau et du cabanon. L'objectif premier est un objectif de développement local et d'insertion. Le Jardin accueille une dizaine de personnes, pour une durée qui reste souple (12 à 18 mois envisagés).

Dernier point, le Jardin de la Solidarité a déjà amorcé des partenariats. Il accueille une demi-journée par semaine des patients du centre médico-psychologique voisin, dans une démarche d'ouverture thérapeutique, encadrée par des infirmiers. Il accueille aussi ponctuellement des enfants, dans le cadre du soutien scolaire, qui ont réalisé des petits semis pour la fête des mères. L'expérience devrait s'élargir avec des visites de classes.

Côté Jardin à Tassin-la-Demi-Lune

Ce jardin communautaire a vu le jour il y a une quinzaine d'années, de l'initiative d'un groupe de voisins et amis, avec le simple souhait de "manger bio" et de

cultiver. Très vite, le jardin est devenu aussi un lieu de convivialité, de repas en commun et de fêtes. Il s'est structuré en association, qui regroupe aujourd'hui 70 adhérents. Les cotisants s'engagent à participer à la gestion collective du jardin au moins six dimanche par an. Côté Jardin dispose d'un jardinier salarié, mais la récolte et la répartition sont toujours collectives.

Au delà de l'objectif premier, l'auto-alimentation en bio, d'autres initiatives ont vu le jour: le respect de l'environnement, avec l'installation de panneaux solaires pour l'électricité et la pompe; l'éducation à l'environnement, pour les enfants, avec une animatrice en emploi-jeune (quel devenir?); et en parallèle, le partage d'information à travers une lettre publiée tous les quinze jours, les échanges de recettes ont même abouti à l'édition d'un livre, "les légumes passent à table", qui en est à sa troisième édition pour environ 10 000 exemplaires.



Le Jardin Collectif Réseau Santé à la Croix-Rousse

Le projet est né de l'envie exprimée par des adhérents de l'association Réseau Santé, d'avoir un "jardin de lien social", selon l'expression de son animatrice. Production alimentaire, agrément, contact avec la terre, les motivations étaient hétéroclites. L'animatrice a visité des jardins, rencontré des jardiniers, et cherché un terrain.

Aujourd'hui, ce jardin de 500 m² est géré avec une douzaine d'adultes, parmi lesquels des femmes isolées avec enfants. Il est situé dans le quartier Chazière, sur un terrain municipal, avec l'autorisation de la mairie d'arrondissement. Une convention est en cours d'élaboration pour un déménagement d'ici deux à trois ans, et un regroupement avec deux autres jardins partagés.

Jardin Collectif à l'école, Lyon 8^{ème}

Ce projet à l'école Louis PERGAUD (Lyon 8^{ème}) a été réalisé en 1993-1994, à l'initiative de la directrice de l'époque, avec l'appui technique de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire et l'accord de la Ville de Lyon. Il a mobilisé les 124 élèves de l'école, les enseignants, les parents, et plusieurs entreprises partenaires. Il a permis de transformer 200 m² d'espace mal utilisé entre le gymnase et la maternelle en un jardin d'école.

Le but du projet était d'embellir l'école (souhait des enfants et des parents qui voulaient que l'école participe aux concours des écoles fleuries), de proposer de nouveaux apprentissages en permettant un investissement sensoriel plus important (souhait des enseignants), et de favoriser la citoyenneté, le respect de l'environnement et la coopération éducative entre parents et enseignants (souhaits de la ville).

Le projet a permis de travailler avec les enfants en sciences naturelles, mais aussi en français (expression orale et écrite),

mathématiques (élaboration des plans du jardin, travail sur les mesures, les prix des graines, etc.), l'histoire et la géographie (provenance des plantes, le climat, les saisons...), l'éducation civique et sociale (prise de décisions collectives, conduite à tenir dans le jardin, partage des tâches), le travail documentaire (livres sur les plantes, recherche sur les autres jardins).

Le coût de réalisation a été très faible (moins de 760 €) car de nombreuses aides en nature ont été apportées par divers partenaires: travail bénévole des parents, pelle mécanique et apport de terre végétale par le service des espaces verts de la ville, fourniture de ciment et de moellons par des entreprises du bâtiment, graines offertes par des parents et des commerçants...

L'un des effets inattendus de ce projet a été d'amener les enseignants à travailler davantage en équipe, notamment pour une gestion globale du jardin, alors que le projet initial prévoyait que chaque enseignant reste dans son pré carré et ne s'occupe que de la parcelle attribuée à sa classe !

Faciliter les premiers pas :
une responsabilité de pouvoirs publics ?

Beaucoup d'initiatives s'essouffent au bout de quelques temps sans avoir atteint la masse critique pour offrir une réelle alternative aux comportements habituels. La France administrative est ainsi la championne des expérimentations sans lendemain. La médiation est un moyen coûteux au départ mais rentable dans la durée si l'on veut que les initiatives sortent de leur isolement. Les pouvoirs publics ont sans doute une responsabilité en la matière. On ne peut pas compter sur la mobilisation de la «société civile» sans prendre les moyens de cette mobilisation.

Rapport avec les pouvoirs publics

Jardins collectifs sur espaces publics en déshérence

A signaler: l'expérience de Birmingham, où des espaces publics en déshérence sont utilisés pour en faire des jardins esthétiques et pédagogiques dans des quartiers difficiles. Dans un esprit d'éducation populaire, une association gère ces espaces. Elle repère des personnes relais, des jeunes dans les quartiers, qui peuvent devenir salariés. L'objectif est de les impliquer dans l'aménagement des espaces verts pour qu'ils se réapproprient ces lieux, ils sont partie prenante de leur conception, de leur mutation.

Dans un registre similaire, un projet est présenté à la Région Rhône-Alpes, là aussi en utilisant ces espaces urbains dégradés, pour y faire de l'insertion avec des entreprises du paysage.
(démarche Immersion)

En premier lieu, les expériences probantes s'appuient sur des partenariats actifs, avec les communes, mais aussi les offices HLM, les services sociaux, c'est quasiment un préalable.

Le soutien actif des organismes publics participe de la dynamique des jardins collectifs, dans leur conception. Ce soutien s'exprime aussi dans la médiation et l'animation de ces jardins souvent assurées par des associations de solidarité: c'est un rôle intermédiaire important pour toucher les habitants, les amener à investir puis à s'approprier ces jardins.

Se pose là le problème de la continuité de l'action publique.

Dans le cas de Saint-Fons, regrette Muriel Kayser, *"les jardins sont revisités par la nouvelle municipalité qui exige plus de fermeté et une "tenue présentable" des sites. La difficulté réside dans ce que l'on entend par présentables car à vouloir imposer aux jardiniers qu'ils se conforment à une représentation du jardin qui n'est pas la leur, il y a risque de voir la démarche participative s'étioler. Cela est particulièrement*

d'actualité pour le jardin collectif d'insertion qui permettait par son côté créatif et original d'accueillir des publics "hors normes". Maintenant, une partie de la surface est récupérée par le Service des Espaces verts, et l'autre doit se plier à une apparence de champ maraîcher. C'est tout un état d'esprit qui est ainsi transformé de façon magistrale."

On rejoint là une préoccupation constante des animateurs de jardins à vocation sociale. Qui dit financements publics, dit bien souvent cadre rigide, exigence de résultats quantifiables, bref *"des dispositifs qui enferment"*. Ces jardins touchent des personnes fragilisées par les aléas de la vie qui ont justement besoin de souplesse : mais *"créer de la convivialité, ça ne se finance pas"*, en tout cas ça ne rentre pas dans un dispositif strictement comptable.

Les animateurs de ces jardins défendent pourtant leur caractère innovant, et demandent une application adaptée des règles: dans ces espaces, on



accueille les gens "pour ce qu'ils sont, non en fonction d'une étiquette type RMI ou CES". Et ces personnes se retrouvent là dans des situations de production, d'échange, de don, et non d'assistanat.

L'innovation, c'est aussi l'ambition d'une véritable co-gestion de certains espaces urbains entre collectivités publiques et citoyens, à l'instar de ces parcs jardins dans lesquelles commune et usagers se partagent l'espace, une partie loisirs, une partie culture. Et pourquoi ne pas imaginer comme à Londres, du mobilier urbain financé par des particuliers (exemple de bancs publics payés par un particulier dans un parc, une plaque à son nom le signale). Plus globalement, il s'agit donc de sensibiliser les élus à l'intérêt d'une gestion partagée de ces espaces neutres, non appropriés, intermédiaires.

Enfin le soutien des pouvoirs publics est encore indispensable au vu de la précarité des moyens de ces jardins, et tout particulièrement pour une question de pression foncière, de coût des terrains en

milieu urbain.



Effets inattendus

Au-delà de l'évidente convivialité, des rencontres de voisinage et des rapports renouvelés entre parents et enfants dans le jardinage, s'esquisse un nouveau rapport à la règle commune, en fait à la loi. Quand les adultes investissent un espace extérieur, au pied des immeubles, ils occupent un territoire souvent laissé à des jeunes désœuvrés, qui provoquent un sentiment d'insécurité parfois par leur simple présence.

Si l'on considère que la violence est générée par le repli sur soi, alors les jardins peuvent constituer "un remède" parmi d'autres: dans cet espace commun, il s'agit de vivre ensemble, de partager des règles (quelles plantations, quelle gestion, qui récolte, comment répartir...?). S'y développe le goût d'investir avec les autres, pour les autres, et le jar-

din a des effets démultiplicateurs, il génère aussi le goût d'entreprendre (des visites, des sorties, des projets communs).

De manière indirecte, le jardin désamorce une autre forme de violence, on peut y faire l'éloge de la lenteur. A l'inverse de la logique de consommation immédiate, de satisfaction rapide, ici il n'y a pas de "tout tout de suite", le jardin évolue et produit lentement, au rythme des saisons, c'est une (re)découverte pour les citoyens. Pour les enfants, c'est un autre rapport au temps, pour les adultes presque une vertu thérapeutique anti-stress.

Dans le cas des jardins d'insertion, on peut faire le parallèle avec la reconstruction de la personne, qui là aussi prend du temps et ne répond pas à des critères de productivité immédiate.

Eloge de la lenteur, éloge aussi de l'esthétique. La réappropriation de ces espaces urbains, c'est aussi leur embellissement.

Apprendre à aider l'initiative
des gens "ordinaires"

On sait aider les créateurs d'entreprise, on sait aider les créateurs d'activité, on sait aider (moins bien) la vie associative mais on ne sait pas aider les innombrables initiatives citoyennes potentielles. Les envies d'agir restent sans lendemain.

Une esthétique simple, celle de l'évolution des plantations au fil des saisons, celle du plan du jardin et des aménagements autour. On y retrouve encore le plaisir de la gratuité, dans la beauté du jardin, dans l'expérience et les savoir-faire partagés, dans "*ces ambiances formidables avec trois fois rien*".)))

Débat animé par :
Claude Costechareyre
avec Muriel Kaiser, Fonda Rhône-Alpes

(((contacts

Fonda Rhône-Alpes

34, rue Casimir Perrier 69002 Lyon
04 78 37 94 30
Email : fondara@wanadoo.fr

Passe jardins

131 rue Challmel-Lacour
69008 Lyon
Email : pjardins@club-internet.fr

Coté jardin

10 rue de Delle
69100 Villeurbanne

Jardin solidarité

Rillieux-la-Pape
04 78 88 27 40
Email : cogelore@wanadoo.fr

Guide des jardins citoyens en Rhône-Alpes

recense 218 expériences de jardins
à commander auprès de la Fonda (8,5 Euros + frais de port)
édité en collaboration avec le SGAR, la DIREN, le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général Rhône-Alpes et la Fondation de France.

